

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

DELIBERATION N°2015-59

OBJET : Convention avec l'Université d'Orléans pour la création d'un service des retraites commun.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

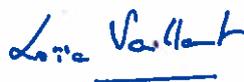
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention avec l'Université d'Orléans pour la création d'un service des retraites commun.

Fait à Tours, le 29 septembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT